

DECRET N° 95-100 du 31 Mars 1995

portant approbation du Budget Prévisionnel du Centre Béninois du Commerce Extérieur pour l'Exercice 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°94-009 du 28 Juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°94-134 du 06 Mars 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-61 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Commerce et du Tourisme ;
- VU le Décret N°88-9 du 15 Janvier 1988 portant création du Centre Béninois du Commerce Extérieur (CBCE) et approbation de ses Statuts ;
- Sur rapport du Ministre du Commerce et du Tourisme ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Mars 1995 ;

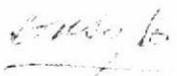
D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget Prévisionnel du Centre Béninois du Commerce Extérieur (CBCE) pour l'exercice 1995 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 31 Mars 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



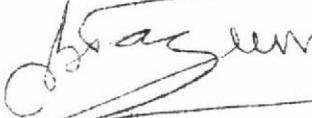
Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la
République, Chargé de la Coordination de
l'Action Gouvernementale et de la Défense
Nationale,



Désiré VIEYRA

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



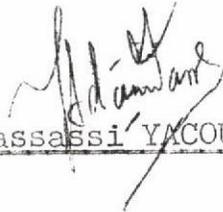
Robert TAGNON

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

Le Ministre du Commerce et du
Tourisme,



Fassassi YACOUBOU

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEPR-DN 4 MCT 4
MPRE 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-
DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-FASJEP 3 SONAR 10
JORB 1.-